

## Défibrillateurs : le "Bus du Coeur" prendra la route demain

Anne Jeanblanc Publié le 01/12/2009 à 13:18 Le Point.fr Défibrillateurs : le "Bus du Coeur" prendra la route demain Par Anne Jeanblanc . Vos outils Imprimez Réagissez Classez Plus de 40.000 personnes meurent, chaque année, en France, d'un arrêt cardiaque, soit environ 110 par jour.

Le taux de survie des victimes d'arrêt cardiaque est de 2 à 3 % en France. À Seattle, aux États-Unis, il atteint 30 %, dix fois plus. Pourquoi ? Tout simplement parce que des défibrillateurs sont installés dans les lieux publics et les entreprises de la ville et que la population est formée aux gestes de premiers secours. D'où l'opération Bus du Coeur, lancée par l'Association RMC/BFM, du 2 au 18 décembre. Le but est de sensibiliser la population aux gestes de premiers secours et d'encourager les élus locaux et les chefs d'entreprises à installer des défibrillateurs cardiaques dans les lieux recevant du public. Le Bus du Coeur - de 12 mètres de long - contient une exposition pédagogique sur le coeur, son anatomie, son fonctionnement et sur l'arrêt cardiaque.

Il s'arrêtera dans 15 villes de France et de Monaco. Avec, à chaque étape, trois temps forts : la visite d'un collège, la rencontre avec les élus et les chefs d'entreprises, ainsi que l'accueil du grand public. À chaque fois, un défibrillateur sera offert à une association sportive inscrite au préalable et sera remis par le maire de la ville, son représentant ou une personnalité locale. Pour Isabelle Weill, initiatrice de ce projet, "il faut généraliser les défibrillateurs dans les lieux recevant du public et informer la population sur les gestes de premiers secours". Une intervention rapide est vitale, car, quatre minutes après l'arrêt cardiaque, chaque minute supplémentaire réduit le taux de survie de 10 %. Or, dans 70 % des cas, des témoins sont présents lors de cet accident.

Il faut savoir que depuis le décret du 4 mai 2007, chaque citoyen est autorisé à utiliser un défibrillateur automatisé externe. Par ailleurs, un arrêté du 6 novembre 2009 prévoit la possibilité d'une initiation courte, pratique et non obligatoire de la population à l'utilisation des défibrillateurs pour augmenter les chances de survie. Selon l'Inserm, la généralisation des défibrillateurs permettrait de sauver plusieurs milliers de vies chaque année. .

<http://www.lepoint.fr/actualites-sciences-sante/2009-12-01/defibrillateurs-le-bus-du-coeur-sur-la-route/1055/0/400356>